



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT' (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation imprésentée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.41
23 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

6p.

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite) (A/42/354 et A/42/694 et Corr.1)

1. M. BIERMA (Pays-Bas), tout en se félicitant des efforts faits pour restructurer l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, observe que les contributions volontaires des Etats Membres à l'Institut, pourtant indispensables à sa survie à long terme, continuent à baisser. Le déficit estimatif atteindra cette année 680 000 dollars et le déficit cumulé dépassera le million de dollars. L'avenir de l'Institut, en tant qu'organisme viable et autonome, n'est donc pas assuré. C'est pourquoi le représentant des Pays-Bas ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à maintenir l'Institut en activité, à titre expérimental. Au contraire, il estime qu'en application du paragraphe 5 de la résolution 41/172 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général devrait prendre des dispositions pour supprimer progressivement les activités de l'Institut de la façon la plus efficace et la plus économique possible et présenter à l'Assemblée générale une proposition détaillée de réaffectation à d'autres organismes des Nations Unies des activités appropriées de l'Institut qui sont jugées indispensables. Ainsi le programme de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale, qui est utile, pourrait être intégré aux activités du Secrétariat de l'ONU, par exemple à celles du Département des affaires économiques et sociales internationales. Les activités de recherche pourraient de même être menées par l'Université des Nations Unies, notamment par son Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (WIDER), et l'ONU pourrait également se charger du programme de publications réalisé sous les auspices de l'UNITAR.

2. M. SITHOLE (Zimbabwe) rappelle l'importance du débat, puisque c'est l'avenir même de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche qui est en jeu. Alors que les pays en développement sont nombreux à soutenir l'Institut, il est quelque peu surprenant d'observer à la fois que la résolution 41/172 de l'Assemblée générale a été adoptée par consensus et que le nombre de pays donateurs soutenant financièrement l'Institut n'a pas augmenté en 1987. Certains pays donateurs ont au contraire cessé leur concours. Un tiers seulement des Etats Membres appuient financièrement l'Institut.

3. Le représentant du Zimbabwe est favorable à la vente du bien-fonds de l'UNITAR et à la création d'un fonds de réserve, comme le propose le rapport du Secrétaire général, et approuve la poursuite, à titre expérimental, des activités de l'UNITAR. Toutefois, il faut veiller à ce que l'Institut ne soit pas à court d'argent avant que la vente des locaux et des terrains soit menée à son terme.

4. M. UMER (Pakistan) rappelle que l'UNITAR a été créé pour répondre à un besoin indéniable, celui de former des fonctionnaires des Etats Membres, notamment en développement, aux techniques modernes de négociation, à l'organisation du développement, aux questions d'environnement, aux négociations relatives à la dette et aux recours en cas de catastrophe, entre autres sujets. Cette mission reste tout à fait valable; elle est même devenue plus urgente : la dette et

(M. Umer, Pakistan)

l'environnement sont de grandes questions d'actualité. Les difficultés financières graves auxquelles se heurte l'Institut sont très préoccupantes, d'autant plus que la crise financière que traverse l'ONU elle-même ne permet guère de croire que va se dégager une solution de ce côté. Dans ces circonstances difficiles, il faut choisir entre trois éventualités : la suppression de l'Institut et le transfert de ses responsabilités de formation à d'autres organismes, ce qui poserait le problème de l'indépendance de la réflexion sur la formation donnée et ne résoudrait pas nécessairement le problème du financement des activités de formation, non plus que celui du déficit accumulé. La deuxième possibilité est celle de la poursuite des travaux de l'UNITAR dans les conditions présentes, ce qui ne ferait que retarder sa disparition à la suite d'une longue dégradation. La troisième, la seule qui semble réalisable, est celle de la restructuration avec une réduction progressive du déficit. Il faut pour cela qu'une stratégie hardie et novatrice soit mise en oeuvre et que les pays donateurs participent activement au redressement. Plusieurs mesures vont déjà dans ce sens, puisque le coût des réunions du Conseil d'administration et les dépenses de personnel ont déjà été réduits. Mais ce processus de restructuration devrait être accéléré. Aussi, le représentant du Pakistan souscrit-il entièrement aux recommandations du Secrétaire général dans le contexte de cette restructuration (voir A/42/694), et notamment l'idée de vendre le bien-fonds de l'UNITAR et d'affecter le produit de la vente au remboursement des dettes contractées à l'égard de l'ONU ainsi qu'à la constitution d'un fonds de réserve. Pour que la stratégie ainsi énoncée soit couronnée de succès, il importe d'accélérer la rationalisation et de s'employer immédiatement à vendre les terrains et les locaux de l'UNITAR. La communauté des donateurs devra, pour sa part, assurer les concours financiers nécessaires. Le Pakistan, quant à lui, soutient activement l'UNITAR, qui continue d'exercer une fonction essentielle pour les pays en développement.

5. M. Gaejentaan (Pays-Bas) prend la présidence.

6. M. ONONAIYE (Nigéria) rappelle l'attachement de son pays aux objectifs de l'UNITAR et le rôle utile que joue l'Institut, en particulier en matière de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale. Le programme de travail de l'UNITAR ayant été bien restructuré dans l'esprit de la résolution 41/172 de l'Assemblée générale, l'on pourrait espérer que l'Institut bénéficie d'un financement stable et prévisible. Or, les maigres contributions annoncées en sa faveur à la dernière conférence des Nations Unies pour l'annonce de contributions aux activités de développement ne permettent guère d'être optimiste. Le Secrétaire général a formulé dans son rapport plusieurs propositions, dont l'une consiste à vendre le bien-fonds de l'Institut. Si cette solution a l'avantage de dégager des ressources à moyen terme, il n'est pas certain qu'elle garantisse la viabilité de l'Institut à long terme. Le Gouvernement nigérian a décidé quant à lui de constituer un fonds de réserve d'un million de dollars qui sera géré par la Mission du Nigéria et dont les intérêts serviront à soutenir l'UNITAR. M. Ononaiye espère que d'autres Etats suivront cet exemple et que l'Institut retrouvera sa viabilité financière. Il serait favorable à la création d'un groupe officieux, de composition non limitée, qui examinerait de façon approfondie toutes les questions liées à l'orientation des travaux de l'Institut, à sa situation financière et à ses opérations.

7. M. GHONDA (Zaïre) dit que l'UNITAR conçoit et réalise de très nombreux programmes intéressant le continent africain; c'est pourquoi la vingt-troisième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a adopté une résolution par laquelle elle lançait un appel en faveur de la poursuite des activités de l'Institut, en tant qu'entité distincte et autonome du système des Nations Unies. L'on peut donc se féliciter que, près d'un an après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 41/172, les cinq recommandations figurant dans le plan de restructuration connaissent un début d'application. Bien que les résultats de la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement semblent sonner le glas de l'UNITAR, le Zaïre est convaincu que l'on parviendra à trouver les ressources nécessaires à la survie de l'Institut et que celui-ci ne sera pas victime de la crise financière.

8. M. McBARNETTE (Trinité-et-Tobago) dit qu'en dépit de la crise de confiance que connaît l'UNITAR, Trinité-et-Tobago continue de fournir un appui moral et financier à cet Institut qui garde un caractère exceptionnel au sein des Nations Unies et qui reste aussi important que lors de sa fondation.

9. Il est regrettable, eu égard à l'importance de cette question, que le rapport du Secrétaire général (A/42/694) n'ait pas été diffusé plus tôt car cela aurait facilité les échanges de points de vue et les consultations entre gouvernements intéressés. Par ailleurs, les maigres résultats de la Conférence pour les annonces de contributions soulèvent des doutes sérieux quant à la base de ressources dont l'Institut disposera pour fonctionner, ne serait-ce qu'à titre expérimental. En ce qui concerne plus particulièrement les recommandations contenues dans le rapport A/42/694, la Trinité-et-Tobago est favorable à la préservation des activités de formation de l'Institut dont l'utilité, notamment pour les pays en développement, n'est plus à démontrer, ainsi qu'à la création d'un fonds de réserve financé par le produit de la vente du bien-fonds de l'Institut qui permettrait de financer les activités de formation. Le Secrétaire général et le Conseil d'administration de l'UNITAR devront cependant veiller à ce que le plan de restructuration soit pleinement appliqué et à ce que l'Institut adopte une gestion prudente.

10. C'est par pragmatisme que la délégation de Trinité-et-Tobago appuie, bien qu'à contrecœur, les recommandations du Secrétaire général contenues dans le document A/42/194,, car il serait regrettable que l'UNITAR disparaisse. Elle est néanmoins disposée à participer à l'élaboration de propositions qui permettraient à l'Institut de retrouver une base financière saine et salue l'initiative, annoncée par le Nigéria, de créer un fonds de réserve d'un million de dollars.

11. M. MKANDANIRE (Malawi) rappelle que l'Assemblée générale, chaque fois qu'elle a examiné la question de l'UNITAR, a adopté une résolution réaffirmant que le mandat confié à l'Institut conservait sa raison d'être. Etant donné que par ailleurs le Secrétaire général estime que l'Institut apporte une contribution importante aux activités des Nations Unies et qu'il faut tout faire pour qu'il poursuive ses activités, la délégation du Malawi s'étonne qu'en dépit de l'adoption par consensus du plan de restructuration de l'UNITAR, certains donateurs traditionnels aient cessé de fournir un appui à l'Institut. Il est encore plus surprenant que certains des pays dont les ressortissants sont parmi les plus

(M. Mkandanire, Malawi)

nombreux à bénéficier des activités de formation de l'UNITAR sont de riches pays développés qui ne contribuent plus au fonds général de l'Institut, comme s'ils se désintéressaient des pays pour lesquels l'UNITAR continue d'être extrêmement utile. La délégation du Malawi invite donc tous les pays donateurs qui ne contribuent pas à l'UNITAR à reconsidérer leur position et à s'employer à résoudre les problèmes financiers de l'Institut une fois pour toute. Elle engage également toutes les délégations à appuyer les recommandations présentées au paragraphe 41 du rapport du Secrétaire général (A/42/694).

12. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) réaffirme l'appui aussi bien moral que financier que son pays apporte sans relâche depuis plus de 20 ans aux activités menées par l'UNITAR car elles sont capitales pour l'ensemble de la communauté internationale et plus particulièrement pour les pays en développement. L'UNITAR a contribué dans une très large mesure au développement socio-économique des pays en développement et les activités de recherche et de formation sont le meilleur moyen pour l'Organisation des Nations Unies d'atteindre ses objectifs fondamentaux. Dans son rapport, le Secrétaire général mentionne certaines mesures et propositions à mettre en oeuvre pour permettre à l'Institut de poursuivre ses activités. Etant donné l'importance de l'UNITAR, il est indispensable que tous les Etats membres, de même que l'ONU fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter qu'il ne disparaisse. Pour sa part, la Libye est prête à contribuer positivement à toute discussion future sur l'avenir de l'UNITAR afin d'arriver à une solution acceptable.

13. M. OSMAN (Somalie) constate avec satisfaction que, selon le rapport du Secrétaire général, des progrès considérables ont déjà été accomplis en ce qui concerne l'exécution du plan de restructuration de l'UNITAR énoncé dans la résolution 41/172 de l'Assemblée générale. Le véritable problème reste cependant celui du financement de l'Institut et la délégation somalienne lance un appel aux pays donateurs afin qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le succès du plan de restructuration. Par ailleurs, elle est favorable aux deux mesures recommandées par le Secrétaire général pour permettre à l'UNITAR de poursuivre ses activités, à savoir la vente du bien-fonds de l'Institut et le maintien de l'UNITAR en activité à titre expérimental, et espère que toutes les délégations apporteront leur appui à ces recommandations.

14. M. ARIYARATNE (Sri Lanka) constate avec préoccupation que, d'après le rapport du Secrétaire général, les ressources de l'UNITAR n'ont pas augmenté suffisamment en termes réels et qu'en dépit des mesures de réduction de dépenses adoptées, le déficit pour 1987 s'élèvera à 680 000 dollars. Si l'UNITAR ne dispose pas de ressources financières suffisantes, il faudra envisager d'en restructurer les activités de façon efficace et économique, comme demandé dans la résolution 41/172. A cet égard, la délégation sri-lankaise considère qu'avant de décider de vendre le bien-fonds de l'Institut pour rembourser les dettes dues à l'Organisation des Nations Unies et constituer un fonds de réserve, il faudrait chercher d'autres moyens de résoudre les problèmes financiers de l'UNITAR. Toutefois, si un consensus se dégagait à la Deuxième Commission en faveur de cette solution, la délégation sri-lankaise n'aurait aucune difficulté à s'y associer. Dans ce cas, elle aimerait cependant avoir plus de précision sur l'utilisation qui sera faite du fonds de réserve.

15. M. DOO KINGUE (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) précise que les résultats des conférences d'annonce de contributions ne fournissent pas toujours une image précise du niveau des contributions effectives. Il est cependant regrettable que celle de 1987 ait été particulièrement décevante, bien que le budget de l'UNITAR n'ait jamais été aussi faible. Malgré un budget dont les dépenses étaient largement inférieures aux recettes prévisibles, l'Institut connaîtra un déficit en raison du comportement des Etats Membres les plus riches, leur approbation du plan de restructuration énoncé dans la résolution 41/172 ne s'étant pas accompagnée d'un appui financier à la réalisation de ce plan.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

16. Le PRESIDENT annonce que le Burkina-Faso s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.54.

d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

17. Le PRESIDENT annonce que la Pologne et l'Uruguay se sont portés coauteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.21 et que l'Algérie s'associe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.55.

f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

18. Le PRESIDENT dit que la Suède s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.24.

La séance est levée à 16 h 25.